

**En cette période de crise, l'aide d'urgence Covid-19 offre un soutien crucial aux actrices et acteurs culturels en situation de détresse et elle continuera à l'offrir jusqu'à fin 2022**

**Même si la situation épidémiologique montre des signes d'amélioration, les conditions restent difficiles pour les secteurs de la culture et de l'événementiel. Les conséquences financières de la pandémie se feront sentir au-delà de la potentielle fin des mesures, c'est pourquoi le Conseil fédéral et le Parlement ont prolongé l'aide d'urgence Covid-19 gérée par Suisseculture Sociale jusqu'à fin 2022.**

Zurich, 9 février 2022. – Depuis le 21 mars, l'association Suisseculture Sociale attribue, sur mandat de la Confédération, l'aide d'urgence Covid-19 aux professionnel.les de la culture. L'aide d'urgence représente quasiment le dernier maillon de la chaîne des mesures et doit venir au secours de l'ensemble des actrices et acteurs culturels qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins par le biais des allocations pertes de gain, des indemnités en cas de pertes financières et des indemnités de chômage durant une situation de crise temporaire.

Depuis mars 2020, Suisseculture Sociale a traité 8'432 demandes d'aide pour une période de 2 mois provenant de 3'000 personnes. 6'645 demandes ont été acceptées. En tout, près de 23 millions de francs d'aide d'urgence Covid ont été versés ; la seule source de revenu en ces temps difficiles pour beaucoup d'actrices et acteurs culturels.

Suite au développement de la pandémie autour du variant Omicron, ces dernières semaines le Conseil fédéral a donné de plus en plus de signes en faveur de la fin possible des restrictions dans les secteurs de la culture et de l'événementiel : les obligations de présenter un certificat, de s'asseoir et de porter un masque pourraient bientôt être levées. Mais le Conseil fédéral le dit lui aussi clairement : la fin des mesures ne signifie pas pour autant la fin des conséquences financières de la pandémie. Les manifestations culturelles ont des délais longs pour leur planification et leur promotion, les personnes sont réticentes à faire des réservations et la rapidité avec laquelle le public retournera dans les salles est encore une grande inconnue.

C'est pour ces raisons que le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé de prolonger certaines mesures jusqu'à fin 2022, indépendamment de l'évolution de la pandémie et des mesures en découlant. Cette prolongation vaut aussi bien pour les projets dits de transformation des cantons, que pour l'aide d'urgence Covid-19 de Suisseculture Sociale, afin que les actrices et acteurs culturels se trouvant encore dans une situation de détresse en raison de la crise sanitaire puissent continuer à bénéficier d'une aide. Les demandes peuvent donc continuer à être soumises tous les deux mois pour assurer la couverture des frais de subsistance.

Les demandes peuvent être déposées sur <http://nothilfe.suisseculturesociale.ch>. Le délai de dépôt pour janvier/février est le 28 février.

**Contact**

Nicole Pfister Fetz, présidente Suisseculture Sociale, +41 79 330 02 67, [npfister@a-d-s.ch](mailto:npfister@a-d-s.ch)

L'association Suisseculture Sociale a été fondée en août 1999 pour gérer le fonds social servant à soutenir les acteurs culturels professionnels se trouvant en situation de détresse sociale et économique. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, SCS octroie une aide d'urgence sur mandat de la Confédération en vertu de l'Ordonnance Covid-19 culture.

[www.suisseculturesociale.ch](http://www.suisseculturesociale.ch)